



CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE SESSION 2021

Le concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe session 2021 a été organisé par le Service Concours et Examens du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I - Concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe

A – Calendrier

Période d'inscription	Du 16 mars au 29 avril 2021
Période de retrait des dossiers	Du 16 mars au 21 avril 2021
Date limite de retour des dossiers	29 avril 2021
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	16 septembre 2021
Réunion de jury d'admissibilité	9 novembre 2021
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 30 novembre au 2 décembre 2021 et du 7 au 8 décembre 2021
Réunion de jury d'admission	8 décembre 2021

B – Inscriptions

Le concours externe est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 50 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007.196 du 13 février 2007, modifié.

Le concours interne est un concours sur épreuves, ouvert pour au plus 30 % des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ;
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, y compris bénévole ;

ATTENTION, ces activités ne peuvent pas être cumulées.

Précisions : la durée de contrat d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont prises en compte dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au 3ème concours.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte pour l'accès à ces concours (article 36-3° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984).

475 candidats ont effectué une préinscription sur internet, **325** ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais.

Ainsi, sur ces 325 candidats inscrits :

- 8 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter un justificatif manquant à l'instruction de leur dossier et aucun ne s'est présenté aux épreuves écrites.
- 34 candidats externes ont été renvoyés vers la commission RED/REP du CNFPT ; parmi eux, 2 candidats ont obtenu une décision favorable et se sont présentés aux épreuves, et 2 candidats ont obtenu une décision défavorable.

Pour information, 3 candidats admis à concourir sous réserve en attente de la décision favorable de la commission RED/REP du CNFPT ont pu, exceptionnellement, se présenter aux épreuves écrites malgré le fait que leur dossier soit incomplet à cette date, cette session de concours rentrant dans le champ réglementaire des dispositions liées au covid-19. En effet, le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, accorde aux candidats uniquement inscrits sur la voie externe, une dérogation quant à la date limite de dépôt du diplôme requis et/ou de la décision de la commission. Cette date réglementaire fixée au jour de la première épreuve par le statut particulier, est ainsi repoussée pour cette session de concours à la date du jury d'admission planifiée le 8 décembre prochain.

- 11 candidats ont souhaité annuler leur inscription.
- 19 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :
 - 2 candidats du concours externe ont obtenu une décision défavorable de la commission RED/REP du CNFPT,
 - 10 candidats du concours externe ne remplissaient pas la condition de niveau de diplôme ou de lien avec le domaine du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (diplôme trop éloigné ou aucune expérience professionnelle permettant de saisir la commission du CNFPT)
 - 7 candidats des concours interne et troisième concours ne remplissaient pas la condition d'ancienneté requise

Au total, **295 candidats** (195 femmes et 100 hommes) **ont été admis à concourir** et convoqués aux épreuves écrites.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 40, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

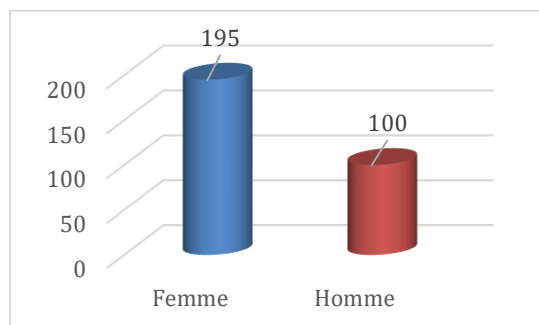
Voie de concours	Nombre de poste
Concours externe	20
Concours interne	12
Troisième concours	8
TOTAL	40

II – Candidats

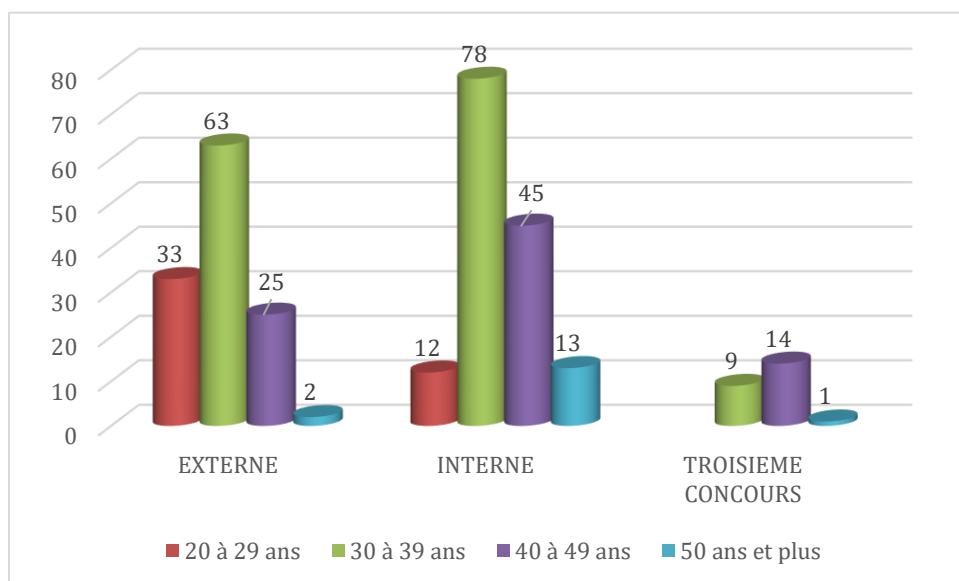
A - Origine géographique

Région	Effectifs	Total
Bretagne	128	Soit 92% des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	94	
Normandie	50	
Hors Grand Ouest	23	Soit 8% des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes



Le nombre d'hommes inscrits est de 100 soit **33,9%** des convoqués et le nombre de femmes inscrites est de 195 soit **66,1%** des convoqués.



L'âge moyen est de 38 ans

III – Epreuves écrites d'admissibilité

A – Déroulement

Les deux épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 16 septembre 2021 à la salle « Le Triptik » d'Acigné (35).

Sur 295 candidats convoqués, **166 candidats étaient présents aux épreuves écrites** (soit un taux d'absentéisme de 44%), répartis comme suit selon les différentes voies de concours :

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	123	62	50%
Concours interne	148	90	39%
Troisième concours	24	14	42%
TOTAL	295	166	44%

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est déroulée de façon dématérialisée, du 20 septembre au 15 octobre 2021, depuis des espaces intervenants sécurisés propres à chaque correcteur. Au total, dix correcteurs ont participé à la correction des épreuves écrites de ce concours, dont deux membres du jury institutionnel.

Les correcteurs ont fonctionné en binôme (5 binômes) pour assurer la double correction. Une phase d'harmonisation a permis l'attribution d'une note et d'une appréciation pour chaque copie.

Pour cette correction une nouvelle procédure a été mise en place le service concours. La correction a été effectuée de manière dématérialisée avec l'utilisation du logiciel ALLIANCE.

Après avoir scanné et distribué l'ensemble des copies sur la plateforme, la correction a été lancée dès le lendemain des épreuves.

L'utilisation du logiciel de dématérialisation a permis à chaque correcteur de connaître l'état d'avancement de la correction de son binôme. L'harmonisation s'est effectuée par mail ou par échange téléphonique.

Observation des correcteurs : La dématérialisation semble avoir été appréciée par l'ensemble des correcteurs. Les outils proposés sur l'interface sont simples d'utilisation. La possibilité de se connecter à tout moment permet une meilleure organisation de son temps. Il est également plus confortable pour les correcteurs de ne plus se déplacer pour l'harmonisation des notes.

Pour votre information, toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. 20 candidats sont de fait éliminés sur ces épreuves d'admissibilité.

Aucun signe distinctif n'a été repéré par les correcteurs et rapporté au Service Concours lors de la restitution des copies.

1 – Epreuve d'admissibilité commune aux trois voies de concours (rédaction d'un rapport avec propositions opérationnelles)

Sujet : Vous êtes animateur territorial principal de 2ème classe, au sein du service animation sociale, chargé de mission pour faire le lien entre la jeunesse et les seniors, à Animville, commune de 18 000 habitants. Votre service gère les activités périscolaires et de loisirs pour l'enfance, la jeunesse ainsi que les activités sportives.

La commune dispose de plusieurs infrastructures adaptées aux besoins de sa population (un gymnase, un accueil de loisirs élémentaire et maternelle, une ludothèque, une piscine, un Centre Communal d'Action Sociale et, prochainement, l'implantation d'une Maison du Bel âge). Beaucoup d'associations sont également présentes et actives sur la ville.

Le Maire vous demande donc dans un premier temps de rédiger, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'animation sociale en direction des seniors.

10 points

Dans un second temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles créant du lien entre les générations sur la commune.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Observations des correcteurs sur le sujet : Le sujet est pertinent et d'actualité (notamment dans le contexte de crise sanitaire). La commande est claire, compréhensible et ne pose pas de difficulté particulière, tout comme les documents du dossier. Le sujet est bien conforme au niveau attendu pour ce cadre d'emplois.

Observations sur le niveau des candidats : Si quelques très bonnes copies se démarquent par la pertinence de la problématique posée et l'apport de propositions opérationnelles intéressantes, la plupart d'entre elles font apparaître un manque de méthode et de maîtrise de l'exercice dans son ensemble (tant sur la partie synthèse que sur la partie des propositions opérationnelles). Si la majorité des candidats ont su identifier le public et poser le constat du vieillissement, les correcteurs ont observé toutefois de réelles difficultés pour les candidats à repérer les enjeux du sujet pour répondre à la commande. Par conséquent, les solutions

opérationnelles apportées n'étaient que trop rarement étayées.

Là encore, les correcteurs relèvent un nombre important de fautes d'orthographe et de syntaxe dans près d'une copie sur deux. Ils notent les difficultés rédactionnelles pour de nombreux candidats qui peinent à formuler clairement leurs propos et exposer des idées claires.

Ainsi les correcteurs s'interrogent sur le niveau de certains candidats dont les copies pourraient difficilement faire l'objet d'une présentation à leurs élus ou supérieurs hiérarchiques...

Conseils aux candidats : Le manque de maîtrise de l'exercice démontre la nécessité de mieux préparer l'épreuve en amont afin d'en comprendre les attendus, notamment sur la forme.

Les candidats doivent revoir les règles grammaticales et d'orthographe et travailler davantage leurs compétences rédactionnelles en attachant une plus grande importance à la formulation des titres et sous-titres. Enfin, il faut éviter de proposer une conclusion si celle-ci n'est qu'une redite de ce qui a déjà été énoncé.

Résultats de cette épreuve :

Voies de concours	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	62	9.41	14	3	1
Interne	89	8.41	14.5	1.5	9
Troisième concours	14	9.71	16	5	0
TOTAL	165	9.18	-	-	-

93 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 56,4 % des candidats présents.

10 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6,1 % des candidats présents.

2 – Deuxième épreuve d'admissibilité du concours interne et du 3ème concours (réponse à des questions)

Pour votre information, le sujet de cette épreuve était commun au concours interne et au troisième concours.

Question n° 1 : 5 points

Après avoir défini la sédentarité infantile, analysez l'évolution de cette tendance et ses conséquences.

Question n° 2 : 4 points

Les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires : quelle continuité éducative ?

Question n° 3 : 3 points

Présentez les objectifs et les missions du réseau information jeunesse en France et identifiez les différentes structures locales permettant d'offrir un maillage du territoire.

Question n° 4 : 3 points

Les cours de récréation « non genrées »

Question n° 5 : 3 points

Quel est l'objectif du label « Ville amie des enfants » attribué par l'UNICEF et sa déclinaison dans le projet éducatif territorial ? (PEdt)

Question n° 6 : 2 points

Qu'est-ce qu'un réseau d'échanges réciproques de savoirs ?

Observations des correcteurs sur le sujet : Les questions sont en corrélation avec le programme de l'épreuve et le niveau attendu d'un concours de catégorie B+. En effet, les questions font écho aux pratiques professionnelles des missions du cadre d'emplois des animateurs territoriaux principaux de 2ème classe et certaines d'entre elles font même référence à l'actualité. Une question de mise en situation aurait pu être intéressante afin d'analyser davantage les aptitudes des candidats.

Observations sur le niveau des candidats : Dans l'ensemble, le formalisme attendu pour ce type d'épreuve a été respecté. La majorité des copies témoigne de bonnes connaissances des candidats sur des notions clés, notamment celles en lien avec l'éducation populaire.

Cependant, celles-ci restent trop souvent généralistes et les réponses apportées sont parfois très approximatives, voire hors sujet. Si quelques candidats ont su se démarquer, tant par leur maîtrise de l'expression écrite que par leur très bonne appréhension des thématiques, la grande majorité d'entre eux n'ont pas su répondre de manière claire et détaillée, ne permettant pas alors aux candidats de mettre en perspective leurs pratiques professionnelles.

Certaines copies manquent de neutralité et de réserve dans les réponses apportées, ce qui dessert les devoirs (jugements de valeurs...).

Enfin, les correcteurs relèvent de très nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe dans près de 8 copies sur 10.

Conseils aux candidats : Les correcteurs insistent sur l'importance de prendre le temps de bien analyser les questions et les enjeux qu'elles soulèvent, ceci afin d'apporter des réponses mieux construites et d'éviter les digressions ou les hors sujet. Il est ensuite impératif que les candidats fassent plus attention à l'orthographe et au style employé : utiliser des phrases courtes, avec des termes simples, permet la clarté des réponses et rend facilitante et fluide la lecture des correcteurs. Enfin, les candidats doivent davantage mettre en perspective leurs pratiques professionnelles dans les réponses apportées.

Les résultats de l'épreuve « réponses à des questions »

Voies de concours	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Interne	90	8.85	17.25	1.75	15
Troisième concours	14	10.39	15.50	5	0
TOTAL	104	9.62	-	-	-

60 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 58 % des candidats présents.

15 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 14 % des candidats présents.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
Nombre de présents	62		90		14	
Nombre de postes	20		12		8	
Meilleure moyenne / 20	14/20		14.38/20		15.50/20	
Nombre de candidats avec une moyenne ≥ 10	33		29		6	
Décision du jury	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles
	10/20	33	10/20	29	10/20	6

Soit 68 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 4.5 jours au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (les 30 novembre, 1^{er}, 2, 7 et la matinée du 8 décembre 2021).

A - Déroulement

Sur les 68 convoqués, 2 candidats ne se sont pas présentés, soit un taux d'absentéisme de 3%.

	Candidats admissibles	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	33	33	0%
Concours interne	29	28	3.5%
Troisième concours	6	5	17%
TOTAL	68	66	3 %

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'entretien est le suivant (par voie de concours) :

EPREUVES D'ADMISSION		
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ;</i> coef. 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ;</i> coef. 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement <i>Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ;</i> coef. 1

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	33	10.23	17.5	4	3
Interne	28	10.90	16	5	0
Troisième concours	5	9.85	12	8	0
TOTAL	66	10.33	-	-	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat. Trois candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve soit 4,5 % des candidats présents.

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

- La majorité des candidats respecte la partie « présentation » de l'entretien avec, globalement, une bonne gestion du temps et du stress. Attention toutefois aux exposés trop standardisés.
- Sur la partie « échange avec le jury », même si la plupart des candidats maîtrise leur cœur de métier, le jury constate un niveau de connaissance faible sur la culture territoriale et notamment sur des questions « classiques », relatives au budget, aux compétences des collectivités, aux droits et obligations des fonctionnaires, etc. De plus, le jury déplore un manque de curiosité et d'ouverture des candidats sur des questions d'actualité ou sur d'autres métiers/filières de la fonction publique. Enfin, le jury constate également pour certains candidats, une posture inadaptée dans un contexte de concours (manque de savoir-être).

C - Candidats admis

Il convient de souligner que 33 candidats ont été admis à ce concours.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	33		28		5	
Nombre de postes	20		12		8	
Meilleure moyenne / 20	15/20		14.58/20		11.92/20	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	22		24		4	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	11/20	16	11.5/20	14	11.42/20	3

Soit 33 candidats admis

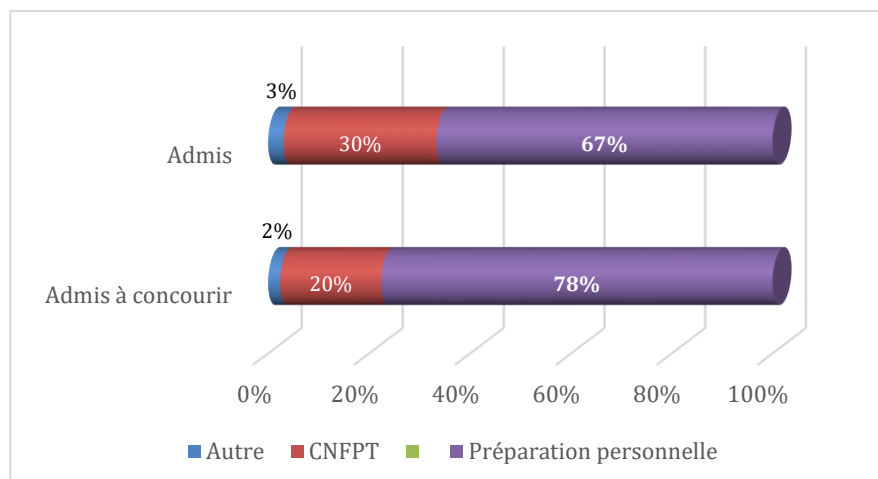
D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 33 candidats admis :

- 22 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 67 %,
- 10 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 30,3 %,

Les candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 18,2 % de niveau 7 (bac + 5),
- 42,4 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 30,3 % de niveau 5 (bac + 2),
- 9,1 % de niveau 4 (bac),



V - Analyse et conclusion

Pour cette session 2021, le jury constate qu'un nombre certain de candidats n'a pas le niveau requis pour ce concours de catégorie B+.

Concernant les épreuves écrites, le jury relève des difficultés rédactionnelles importantes pour un grand nombre d'entre eux, en particulier sur la maîtrise de l'orthographe et des règles grammaticales. Même si le formalisme de chacune des épreuves est respecté dans les grandes lignes (épreuve de questions et rapport avec propositions), les développements restent trop succincts et se limitent à des connaissances générales.

Remarques particulières pour la partie « propositions opérationnelles » de l'épreuve de rapport : celle-ci s'apparente pour nombre de copies à une liste de propositions livrées « telles que... », manquant d'opérationnalité et sans véritable mise en perspective avec les enjeux liés au sujet. En outre, certains candidats tendent à expliciter la méthodologie de projet plutôt que de formuler des propositions adaptées au contexte.

Concernant l'épreuve orale d'admission, le jury attendait des connaissances notoires des candidats sur des sujets transversaux de la fonction publique (budget, statut général, compétences) entre autres ainsi que leur capacité à démontrer qu'ils se projettent sur de futurs postes à responsabilité (management, relations avec les élus, etc).

Ainsi, si quelques excellents candidats ont su se démarquer, nombre d'entre eux ont eu de réelles difficultés à démontrer la motivation et les aptitudes nécessaires pour occuper un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Si certains candidats sont très qualifiés, il est vrai, dans leur dimension « métier », ils restent toujours trop « axés » sur leur seul domaine de compétences actuel et ne parviennent que trop rarement à répondre aux questionnements plus larges en lien avec des enjeux stratégiques et transversaux des missions du cadre d'emplois. Ils doivent être curieux !

Enfin, le jury a pu observer, pour quelques candidats seulement, une difficulté à garder la posture adaptée pendant l'entretien face à un jury de concours (neutralité, posture professionnelle), ceci ayant pu être pénalisant dans la notation globale.

Le jury tient, en tout état de cause, à féliciter les 33 lauréats et espère que la motivation conduira les candidats non admis à retenter leur chance et les mener vers la réussite lors d'une prochaine session.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 10 mars 2022

Fabrice CROM

Président du jury

Responsable du service Education-Jeunesse,
Ville de Douarnenez (29)